



Janvier 2020

Dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan

Liste des pièces

CONSULTING

SAFEGE
1, rue du Général de Gaulle
CS 90293
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version n°2

06/01/2020

KERGONOU Virginie

BLIARD Fanny

Visa : LE SAOUT Marc



Dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan

Liste des pièces

Numéro du projet : 18NBL121

Intitulé du projet : Dossier de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station
d'épuration de Damgan

Intitulé du document : Liste des pièces

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	Commentaires Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	KERGONOU / Virginie BLIARD / Fanny	LE SAOUT / Marc	04/12/2019	Version initiale
2	BLIARD / Fanny	LE SAOUT / Marc	06/01/2020	Modifications suite aux remarques apportées par la Mairie de Damgan

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER AU TITRE DE L'ARTICLE R. 181-49 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'arrêté d'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan est arrivé à échéance le 30 juin 2019. Il a été prolongé jusqu'à fin 2021 pour prendre en compte les délais d'instruction de la demande de renouvellement.

La commune de Damgan doit donc constituer un dossier de renouvellement d'autorisation au titre de l'article R. 181-49 du Code de l'Environnement qui précise :

« La demande présente notamment les analyses, mesures et contrôles effectués, les effets constatés sur le milieu et les incidents survenus, ainsi que les modifications envisagées compte tenu de ces informations ou des difficultés rencontrées dans l'application de l'autorisation, ... »

Dans ce contexte, le présent dossier est constitué conformément aux dispositions de l'article R 181-13 du Code de l'environnement et contient les pièces suivantes :

- Pièce 1 : Contexte du projet et de la procédure d'enquête publique
- Pièce 2 : Dossier de demande d'autorisation environnementale
- Pièce 3 : Résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 4 : Étude d'impact du projet
- Pièce 5 : Annexes